

FEMMES

**Les violences contre les femmes
constituent une forme occultée d'atteintes
aux droits humains**

Index AI : ACT 77/003/02

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Melbourne – « *Les violences contre les femmes constituent une des formes les plus répandues et pourtant les plus occultées d'atteintes aux droits humains dans le monde entier* », a déclaré ce jour (vendredi 8 mars 2002) la secrétaire générale d'Amnesty International, Irene Khan, à l'occasion de la Journée internationale de la femme.

« *En situation de conflit ou d'instabilité politique, aux mains de représentants de l'État, dans leur foyer et au sein de la collectivité, l'intégrité physique, notamment sexuelle, et mentale des femmes demeure menacée dans toutes les régions du monde et sous les régimes politiques les plus divers.* »

En Turquie, environ 200 jeunes filles sont tuées chaque année pour des questions d'honneur. Des juges ont statué que des individus reconnus coupables de tels homicides pouvaient bénéficier de diminutions de peine parce que la victime avait « *provoqué* » le crime.

Aux États-Unis, Amnesty International continue à recueillir des informations faisant état de violences psychologiques et physiques, notamment sexuelles, ainsi que de négligence médicale dans des prisons pour femmes.

L'intervention militaire en Afghanistan a focalisé l'attention de l'opinion publique internationale sur la politique de répression menée par les Talibans contre les femmes. Dans le même temps, les persécutions auxquelles elle est en butte dans des pays voisins, tels que l'Arabie saoudite et le Pakistan, demeurent dans une large mesure ignorées.

« *La communauté internationale se mobilise contre certaines formes de violence à l'égard des femmes, mais elle fait régulièrement montre de passivité face à d'autres, fermant les yeux pour des raisons d'opportunisme politique international, ou parce qu'il semble "trop difficile" d'intervenir compte tenu de la situation locale, a fait observer Irene Khan.*

« *Ce constat met en évidence une des principales difficultés que doivent aujourd'hui surmonter les personnes qui militent en faveur des droits des femmes : l'intérêt éphémère et symbolique des gouvernements pour ces droits.* »

En Australie, où elle se trouvait en cette Journée internationale de la femme, Irene Khan a déclaré que les femmes qui fuyaient la violence étaient trop souvent privées de la protection dont elles avaient besoin. « *Il est plus probable que les demandes d'asile des femmes soient fondées sur des atteintes aux droits humains commises dans le cadre de la sphère "privée", or de nombreux États ne considèrent pas les atteintes sexospécifiques aux droits fondamentaux, telles que les violences familiales, le trafic sexuel et le viol, comme des motifs d'octroi du statut de réfugié.*

« *Il incombe aux États de protéger les femmes contre les atteintes aux droits humains en toutes circonstances, que ce soit aux mains de dépositaires de l'autorité publique, au sein de la collectivité ou dans leur foyer.* » ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International, à Londres, au +44 20 7413 5566 ou consulter notre site web : <http://www.amnesty.org>